

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE N&E Company SAS**

## **Location de photobooth Prime Event**

La prestation « Location de photobooth » est fournie par N&E Company SAS, ci-après le loueur. Les conditions de générales de vente font partie intégrante du contrat de location. Par sa signature, le cocontractant, dit le client implique avoir lu intégralement et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente.

### **1. Réservation et paiement**

Les tarifs en vigueur valables sont ceux publiés chez le loueur, sur le devis fournis et dument accepté.

La réservation du photobooth est confirmée à réception d'un acompte de 30 % du coût total de la location

Le solde est dû 48 heures avant la date de l'événement.

Pour les collectivités, le paiement par mandat doit être réglé sous 30 jours à partir du jour de la prestation.

Types de règlement acceptés : virement bancaire ou contrat de mandat.

### **2. Prise en charge de l'équipement**

Le loueur livre, installe et récupère le photobooth. Pour l'utilisation de l'équipement, le loueur s'engage à expliquer le fonctionnement de l'équipement pour que le client puisse l'utiliser en bonne et due forme.

Le loueur s'engage à fournir un photobooth en bon état de fonctionnement à la date convenue.

En cas de dysfonctionnement majeur, le loueur s'engage à rembourser intégralement le client ou à fournir un photobooth de remplacement si possible.

Le client prend en charge l'équipement en bon état de fonctionnement. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge de l'équipement. Le loueur ne peut être tenu responsable d'une défaillance ultérieure, qu'elle soit matérielle ou physique.

Le client désigne au loueur un responsable nommément désigné du photobooth qui se verra remettre la clef ainsi que le code d'accès. Ces derniers ne devront être ni remis, ni divulgués à d'autre personne. En cas de besoin, comme une coupure de courant, seules la remise en route du photobooth et de l'imprimante sont autorisées par ce responsable nommément désigné. Aucune autre action sur l'ordinateur et sur le matériel du photobooth n'est autorisée.

### **3. Emplacement du matériel**

N&E Company SAS se réserve le droit de refuser un emplacement si celui-ci peut porter atteinte au matériel.

Pour toute location de borne photo (photobooth) comportant une nuitée ou plusieurs jours, nos bornes doivent être installées en intérieur et ne pas être déplacées. Toutes les installations en extérieur restent sous réserve de notre accord et de condition climatique favorable.

Les bornes photos ne peuvent pas être installées en plein soleil ou laissées en extérieur la nuit.

### **4. Caution**

Une caution par chèque (non encaissée) sera demandée au client d'un montant de 1800 €

Cette somme est stipulée dans le contrat.

Il sera procédé à la restitution de la caution après paiement intégral de la prestation de location, du contrôle et de l'inventaire du matériel. Tout article manquant, pour quelque raison que ce soit (vol, perte, casse) lors de la restitution du matériel sera facturé au tarif à neuf de l'article ou à la hauteur des réparations. Une facture sera remise au client. En cas de non-règlement de cette facture sous 10 jours, N&E Company SAS se réserve le droit d'encaisser la caution et de rembourser le trop-perçu au client. Le matériel doit être rendu dans le même état de propreté qu'au moment de sa réception sinon un forfait nettoyage sera facturé (50€/h). La première heure étant indivisible.

### **5. Responsabilité**

Le client s'engage à utiliser le photobooth de manière appropriée et conforme à son usage prévu, et également pour l'éteindre.

Le client est responsable de la sécurité du photobooth pendant la durée de la location. Tout vol ou dommage causé par le client sera facturé en supplément

Le client s'engage à utiliser l'équipement loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux règles de sécurité. Le client est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation de l'équipement loué (article 1242 du code civil).

N&E Company SAS ne peut être tenue responsable en cas de dommages causés ou subis par le client au cours de l'utilisation de l'équipement loué. Lors de dommages dus à un accident, de perte, de vol ou de traitement inapproprié de l'équipement, le client est responsable des coûts de réparation. En cas de dommage total ou de perte, le preneur est responsable de la valeur de remplacement de l'équipement, celle-ci facturée conformément aux tarifs en vigueur et affichés en magasin.

Le loueur ne peut être tenu pour responsable en cas de dommages indirects ou consécutifs résultant de l'utilisation du photobooth.

## **6. Restitution de l'équipement**

Le preneur est tenu de restituer l'équipement au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location. Tout dommage résultant d'une utilisation inappropriée sera à la charge du client.

L'équipement ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur (accessoires, fonds verts, lumières, poteaux, etc.) doivent être restitués au loueur dans un état identique à celui qui lui a été confié. Si le preneur a perdu ou endommagé des accessoires, il est tenu d'en avertir le loueur, ceux-ci lui seront facturés. Les dommages matériels sont facturés aux tarifs publiés en magasin.

## **7. Durée de location**

La durée de la location, y compris les heures de début et de fin, ainsi que les frais supplémentaires en cas de dépassement de cette durée seront spécifiées dans le devis accepté par le client

Une prolongation du contrat de location est uniquement possible avec l'assentiment du loueur avant la fin du contrat de location en cours. Des frais supplémentaires seront demandés. Le loueur peut refuser cette prolongation.

## **8. Annulation**

En cas d'annulation par le loueur pour des raisons indépendantes de sa volonté (par exemple, accident du photobooth), un remboursement intégral sera effectué, aucune indemnité compensatrice ne pourra être demandée par le client.

En cas d'annulation 15 jours avant l'évènement par le client, l'acompte ne sera pas remboursé.

En cas de force majeure et de circonstances extraordinaires, telles que catastrophes naturelles ou guerre, les parties sont déchargées de leurs obligations contractuelles.

## **9. Âge minimal du client**

Le client doit être majeur le jour de la prise de possession de l'équipement.

## **10. Assurance**

L'assurance est à la charge du client. Par sa signature du contrat de location, le client confirme avoir couvert de façon adéquate les risques liés à l'utilisation de l'équipement loué. L'équipement n'est pas assuré par le loueur contre le vol et la casse dans le cadre du présent contrat. Il appartient donc au client de se prémunir des risques en cas de dommage causé à l'équipement ou en cas de vol.

### **11. Modification des conditions générales de vente**

Le loueur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis.

### **12. Assistance technique**

Le loueur se tient à disposition pour une assistance technique par téléphone pendant l'évènement sans frais supplémentaires.

### **13. Droit applicable**

Le contrat et les conditions générales de location sont exclusivement régis par le droit français. Préalablement à toute action en justice, auprès du tribunal territorialement compétent, le loueur et le client s'engagent à régler le différend qui les opposerait à l'amiable, par le biais, notamment, d'une procédure de conciliation.